

COMMUNE DE QUISTINIC

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU Mardi 19 Mai 2015

Présents : Mme GUILBART Gisèle, Maire, Mme PERNEL Anne-Marie, M. LE PEN Edouard, M. LE GAL Denis, Mme FLOSS Marie, M. FOUILLE Jean-Pierre, M. THOMAZO Jean-Jacques, M. PHILIPPE Thibault, M. LE GALLOUDEC Yves, Mme THOMAZO Josiane, Mme LE PALLUD Hélène

Absents excusés : Mme CHEREL-LE DEM Anne donne procuration à Mme GUILBART Gisèle, M LOUVEL Anthony donne procuration à M LE PEN Edouard, Mme BASTIEN Barbara donne procuration à M LE GAL Denis

19h15 : arrivée de Mme PERNEL Anne-Marie

Secrétaire de séance : M LE GALLOUDEC Yves

SOMMAIRE

- *Indemnité de gardiennage 2015*
- *Subventions 2015*
- *Convention Ecole Sainte Thérèse - année 2015*
- *Participation financière aux activités de l'école des arts de Baud dispensées aux enfants de Quistinic et aux cours particuliers de musique*
- *Demande de subvention pour le prochain spectacle de Noël aux enfants des écoles communales*
- *Décision budgétaire modificative n°1 (budget Lotissement)*
- *Décision budgétaire modificative n°1 (budget Commune)*
- *Marché complémentaire pour la construction du pôle enfance jeunesse*
- *Subvention pour l'acquisition de mobilier pour le pôle enfance jeunesse*

Réf : 2015_030

Indemnité de gardiennage 2015

Madame le Maire rappelle que la commune a la possibilité de revoir annuellement l'indemnité allouée au préposé chargé du gardiennage de l'église communale. Depuis le départ du recteur, Marcel Blanchard, c'est Monsieur Robert Prévost, recteur de la paroisse de Bubry, qui assure les offices et le gardiennage de l'église de Quistinic. La circulaire du ministère de l'Intérieur NOR/INTD1301312C du 21 janvier 2013 stipule que l'indemnité est fixée à 119,55€ pour un gardien ne résidant pas dans la commune et visitant l'église à des périodes rapprochées. Madame Le Maire propose donc de fixer l'indemnité de gardiennage à 119.55 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité :**
-décide, de fixer à 119.55 € le montant de l'indemnité de gardiennage de l'église communale, pour l'année 2015.

(Résultat du vote : A l'unanimité, Pour : 13 - Contre : 0 - abstentions : 0)

Réf : 2015_031

Subventions 2015

Madame le Maire, présente au Conseil Municipal les demandes de subventions qui lui sont parvenues.

Après examen des demandes, le mardi 19 mai 2015, par la Commission Finances et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer les subventions suivantes au titre de l'année 2015 :

Ligue contre le cancer 56	50,00 €
Rêves de clown	50,00 €
RBG Radio Bro Gwened	150,00 €
Resto du cœur	100,00 €
Solidarité Paysans de BRETAGNE	50,00 €
Cercle des Nageurs et Palmeurs de Baud	55,00 €
Amicale des donneurs de sang bénévoles de Baud	50,00 €
Cinéma Le Celtic	100,00 €
Cinéma Le Roch	100,00 €
GVA	80,00 €
Unacita	50,00 €
EM2S	214,50 €
AJK (<i>sous réserve de projet</i>)	500,00 €
Comice Canton de Plouay	300,00 €
ACLK	400,00 €
FCQ	1188,00 €
Société de chasse	250,00 €
Kistinid Body Karaté	1782,00 €
FNATH	50,00 €
Comité d'animation du bourg	1000,00 €
Bagad de St Yves	150,00 €
Ecole Diwan (Baud)	100,00 €
Maison Arc-en-Ciel	100,00 €
Foyer socio-éducatif collège Mathurin Martin Baud	20,00€/élève/colis/an
Amicale Laïque (activités)	40,00 € / élève
Ecole Ste Thérèse (fournitures)	44,50 € / élève
Ecole Ste Thérèse (activités)	40,00 € / élève

(Résultat du vote : A l'unanimité, Pour : 14 - Contre : 0 - abstentions : 0)

Réf : 2015_032

Convention Ecole Sainte Thérèse - année 2015

Madame le Maire, rappelle aux membres du Conseil Municipal, les termes de la convention du 18 septembre 1998, passée entre la commune et l'école Sainte Thérèse de Quistinic, notamment l'article 2 concernant le montant des sommes attribuées par élève.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer les montants suivants au titre de l'année 2015 :

- 959,00 € par élève de maternelle
- 296,00 € par élève du primaire

Les subventions seront versées en fin de trimestre au vu du nombre d'élèves présents dans l'établissement.

(Résultat du vote : A l'unanimité, Pour : 14 - Contre : 0 - abstentions : 0)

Réf : 2015_033

Participation financière aux activités de l'école des arts de Baud dispensées aux enfants de Quistinic et aux cours particuliers de musique

Madame Le Maire rappelle à l'assemblée qu'une convention a été signée avec l'école de musique de Languidic pour fixer la participation financière de la commune pour les cours délivrés aux enfants de Quistinic.

Plusieurs enfants participent aux cours de musique et de danse à l'école des arts de Baud et certains prennent des cours avec des professeurs particuliers sur la commune. Dans un souci d'équité Madame Le Maire propose que la commune participe financièrement à ces activités. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de fixer à 200€/trimestre/enfant de moins de 18 ans la participation financière aux cours de musique et de danse délivrés par l'école des arts de Baud.
- décide de fixer à 50€/trimestre/enfant de moins de 18 ans la participation aux cours de musique délivrés par les professeurs particuliers sur la commune.
- dit que la somme sera versée aux familles une fois par an sur présentation d'un justificatif.

(Résultat du vote : A l'unanimité, Pour : 14 - Contre : 0 - abstentions : 0)

Réf : 2015_034

Demande de subvention pour le prochain spectacle de Noël aux enfants des écoles communales

Madame le Maire souhaite proposer aux enfants des écoles maternelles et primaires de la commune, un spectacle pour la fin décembre 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le projet ci-dessus,
- autorise madame le Maire à signer une convention avec une compagnie de théâtre.
- sollicite une subvention, dans le cadre de l'aide à la diffusion du spectacle vivant, auprès du Conseil Général (50 %).

(Résultat du vote : A l'unanimité, Pour : 14 - Contre : 0 - abstentions : 0)

Réf : 2015_035

Décision budgétaire modificative n° 1 (budget Lotissement)

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,
Vu le budget primitif 2015 du lotissement,
Vu l'insuffisance de crédit au chapitres 66 du budget primitif lotissement 2015,

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la décision budgétaire modificative suivante au budget primitif 2015 du lotissement :

Section fonctionnement - Dépenses
Chapitre 011- charges à caractère général
Compte 605 - 2 500.00 €
Chapitre 66 - charges financières
Compte 66111 + 2 500.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la décision budgétaire modificative (au budget primitif 2015 du lotissement) suivante :

Section fonctionnement - Dépenses
Chapitre 011- charges à caractère général
Compte 605 - 2 500.00 €
Chapitre 66 - charges financières
Compte 66111 + 2 500.00 €

(Résultat du vote : A l'unanimité, Pour : 14 - Contre : 0 - abstentions : 0)

Réf : 2015_036

Décision budgétaire modificative n° 1 (budget Commune)

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,
Vu le budget primitif 2015 de la Commune,
Vu l'insuffisance de crédit au chapitres 67 du budget primitif 2015,

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la décision budgétaire modificative suivante au budget primitif 2015 de la Commune :

Section fonctionnement - Dépenses
Chapitre 022 - dépenses imprévues
Compte 022 - 950.00 €
Chapitre 67 - charges exceptionnelles
Compte 673 + 950.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la décision budgétaire modificative (au budget primitif 2015 de la Commune) suivante :

Section fonctionnement - Dépenses
Chapitre 022 - dépenses imprévues
Compte 022 - 950.00 €
Chapitre 67 - charges exceptionnelles
Compte 673 + 950.00 €

(Résultat du vote : A l'unanimité, Pour : 14 - Contre : 0 - abstentions : 0)

Réf : 2015_037

Marché complémentaire pour la construction du pôle enfance jeunesse

Le conseil municipal du 23 septembre 2014 a autorisé le Maire à signer les différents lots du marché de construction du pôle enfance jeunesse. Le titulaire du lot 3 charpente est la SCOP Loy de Plouay. Ce lot doit faire l'objet d'un marché complémentaire.

Ce marché complémentaire porte sur des travaux de sous face de débord de toiture et de calage rampant.

Le prix des travaux complémentaires est de 18 210.95€ HT ce qui porte le montant total des travaux du lot 3 à 168 032.65 € HT.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Madame Le Maire à signer le marché complémentaire au lot n°3 du marché de construction du pôle enfance jeunesse.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise le Maire à signer le marché complémentaire au lot n° 3

(Résultat du vote : A l'unanimité, Pour : 14 - Contre : 0 - abstentions : 0)

Madame Hélène Le Pallud fait remarquer que l'option aurait dû être prise en compte dans l'acte d'engagement pour éviter de passer un marché complémentaire.

La délibération pour la demande de subvention du mobilier n'a pas encore été rédigée en date du 29 mai car tous les devis n'ont pas été reçus.

Constitution du jury d'Assises 2016

Après tirage au sort sur la liste électorale, le conseil municipal a déclaré membre du jury d'Assises 2016 :

- Monsieur GREVELLEC Gilles
- Madame LE TALLEC Anne
- Madame LE PALLUD Hélène

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

1- Vide presbytère

Lorient Habitat va lancer l'opération de réhabilitation du presbytère, il était donc nécessaire de vider le presbytère du mobilier et des divers objets, les héritiers du recteur et l'association paroissiale s'en sont chargés. Le presbytère est donc vide de meuble. Lors d'une visite, des élus ont constaté que les menuiseries (portes intérieures, escalier, fenêtres...) et les radiateurs en fonte sont en bon état et qu'il serait dommage qu'ils soient détruits lors de la démolition partielle du bâtiment. Il est donc proposé de vendre ces menuiseries aux personnes intéressées, les bénéficiaires seront reversés à la médiathèque pour l'acquisition d'ouvrages à destination des enfants des écoles de la commune. Il sera nécessaire de faire un inventaire, certains élus se sont proposés pour le faire un samedi matin, une date reste à fixer. Se sont proposés : Denis Le Gal, Josiane Thomazo, Jean-Jacques Thomazo, Jean-Pierre Fouillé, Edouard Le Pen.

2- Calendrier des fêtes : Rappel - présence des élus concernés ou du secteur fortement demandée

6 juin : journée sportive du KBK

6 juin : AG FCQ

12 juin : portes ouvertes de l'école Sainte-Thérèse

13 juin : kermesse école le Chat Perché

14 juin : 30 ans du Village de Poul Fetan

20 juin : kermesse de l'école Sainte Thérèse **annulée**

21 juin : AG des chasseurs

5 juillet : retrouvailles école Sainte-Thérèse

Début juillet : manifestation l'Art dans les Chapelles

3- Inauguration pôle enfance jeunesse

Proposition de la commission culture : organisation d'une journée festive avec l'inauguration officielle le matin, des portes ouvertes et un forum des associations l'après-midi, des interventions musicales (demandes à faire à l'association Tintamarre et au Bagad de St Yves) et le soir un pique-nique citoyen avec une intervention de la fanfare de l'école des arts de Baud.

4- Point sur les finances

Monsieur Jean-Pierre Fouillé demande de faire le point sur la baisse des dotations de l'Etat et l'impact sur les finances de la commune. Monsieur Edouard Le Pen, adjoint aux finances, indique que la commune voit ses dotations baisser d'environ 50 000€ en 2015, la dotation de solidarité rurale cible est supprimée (moins 35 000€). La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) baisse de 20 000€ par an au moins jusqu'en 2017. Monsieur Jean-Pierre Fouillé fait part de son inquiétude pour l'avenir des communes car cette baisse continuera après 2017, et que l'intercommunalité volontaire pourrait être une alternative. De plus, il souligne que si les communes sont amenées à disparaître au vu du manque de moyens financiers, tous les services de proximité en seront impactés.

5- Relais Assistantes Maternelles (RAM)

Une plaquette faisant la promotion du RAM Dorn ha Dorn a été réalisée afin de faire connaître les activités et les missions de ce service très peu utilisé par les assistantes maternelles et les parents sur la commune.

6- Différents documents, invitations et remerciements circulent auprès de tous les élus.

Fin de séance : 20h50